

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 34

OBJET : Présentation de la fête des voisins 2017 – Information

RAPPORTEUR : Elizabeth MONTFORT

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 26 avril 2017

L'association nationale « Immeubles en Fête » organise sa 18^{ème} édition de la « Fête des voisins » **le vendredi 19 mai 2017.**

Cette opération consiste en un rassemblement des habitants d'un immeuble, d'un quartier ou plus largement d'une commune avec l'objectif de proposer, un moment de partage afin de consolider le « mieux vivre ensemble ».

Cette initiative est soutenue par bon nombre de partenaires dont le Ministère de l'égalité des territoires et du logement et l'Association des Maires de France.

La commune de Riom, participe depuis plusieurs années à cette opération.

Pour l'organisation de ce temps festif, les associations organisatrices peuvent faire appel à l'association nationale pour l'obtention de différents supports tels qu'affiches, tracts, badges, tee-shirts, ballons, gâteaux apéritifs, sodas...mais ces outils ne peuvent être fournis gratuitement.

Aussi, une adhésion de la commune à l'association nationale permet de réaffirmer ses valeurs de solidarité et plus concrètement de faire bénéficier gratuitement, aux associations organisatrices, des différents supports évoqués ci-dessus.

Ainsi que les années passées, la commune adhère à l'association nationale qui propose un tarif de 1 800 € et sera destinataire de différents supports publicitaires qui seront distribués par le service Vie associative, chargé de la coordination de cette opération.

Afin de mieux coordonner l'ensemble par les services municipaux et de satisfaire le plus grand nombre d'utilisateurs, une période de référence (**du mercredi 17 mai 2017 au dimanche 21 mai 2017 inclus**) est définie pour cette participation.

COMMUNE DE RIOM

Il a été également décidé de mettre des tables et des chaises à disposition uniquement aux associations de quartiers qui à terme pourraient être les seuls interlocuteurs pour l'organisation de cette opération sachant qu'ils correspondent aux objectifs des **Ateliers de Vie Locale** à savoir la vie collective de quartier mais aussi l'animation culturelle.

En complément, le service communication est chargé de l'information sur le site de la ville, sur le panneau électronique et des relations avec le journal « La Montagne » pour les communiqués.

Pour une réussite de cette opération, un planning précis est défini qui permet une information générale aux associations de quartiers et aux participants des années précédentes.

Ainsi, après inscription, la remise des lots aux associations ou organisateurs s'effectue à la **Maison des associations**.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

Pierre PECOUL